



Initiative populaire fédérale «De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout)»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976

sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur la vérification des listes de signatures déposées le 16 février 2024 à l'appui de l'initiative populaire fédérale «De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout)»²,

décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé, l'initiative populaire fédérale «De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout)» a abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l'art. 139, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 126 707 signatures déposées, 125 830 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative: Comité d'initiative «De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout)», Kommunikationsplan AG, Gartenstrasse 6, 8002 Zurich.

19 mars 2024

Chancellerie fédérale suisse:

Le chancelier de la Confédération, Viktor Rossi

¹ RS 161.1

² FF 2022 2037

Initiative populaire fédérale «De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout)»

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	12 638	78
Berne	8 533	9
Lucerne	2 049	11
Uri	150	0
Schwyz	1 260	3
Obwald	245	0
Nidwald	241	0
Glaris	543	0
Zoug	1 115	0
Fribourg	7 868	74
Soleure	1 849	31
Bâle-Ville	1 057	0
Bâle-Campagne	1 204	9
Schaffhouse	820	1
Appenzell Rhodes-Ext.	346	0
Appenzell Rhodes-Int.	108	0
Saint-Gall	2 379	18
Grisons	1 577	60
Argovie	5 808	3
Thurgovie	1 288	28
Tessin	14 814	4
Vaud	35 164	501
Valais	4 923	16
Neuchâtel	2 138	17
Genève	17 105	0
Jura	608	14
Suisse	125 830	877